

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1147 27 November 2014

FRENCH

Original: ENGLISH

1028^e séance plénière

Journal n° 1028 du CP, point 11 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1147 PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au 31 décembre 2015.